

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : pierre-Luc Dubé

<https://www.cadre21.org/membres/d7e62ecb73f598b49d826506>

Date d'obtention : 2022-01-12 17:00:27

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il ne faut jamais regarder les photos, afin de préserver le lien de confiance et de suivre la procédure juridique et de ne pas s'exposer à un acte criminel. De plus je dois agir avec rapidité afin de pouvoir accélérer le processus, pour minimiser les impacts sur la victime et sa famille. Le tout en créant un sentiment de confiance et de sécurité pour les parents et les élèves.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Agir le plus rapidement possible avec mes partenaires.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Agir rapidement en suivant le protocole sexto étape par étape. vérifier si j'agis dans mon cadre légal et ne pas regarder les photos.